

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 05 AVRIL 2013

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la délibération	35

L'an deux mille treize

et le : 05 avril

à 09 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 29 mars 2013, régulièrement convoqué par courrier du 19 mars 2013 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 5 avril 2013 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation

02 avril 2013

Nombre de Membres présents : 35

Date d'affichage

05 avril 2013

Monsieur Marcel LETISSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**LANCEMENT D'UNE
ETUDE SUR
L'EVOLUTION DES
COMPETENCES DU
S.S.E. EN MATIERE
D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR L'EVOLUTION DES
COMPETENCES DU S.S.E. EN MATIERE D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- Considérant les conséquences de l'achèvement de la départementalisation de l'Electrification Rurale ;
- Considérant l'opportunité du lancement d'une étude sur l'évolution des compétences du S.S.E. en matière d'eau potable et assainissement non collectif, et les financements potentiels des deux Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse.

VOTE :

POUR : 35
CONTRE : 0

**DELIBERATION
N° 2013/11**

Le Comité syndical, approuve par 35 voix pour et 0 voix contre, le lancement de la dite étude, autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation pour le marché de prestation d'étude, à signer ledit marché et à lancer toutes les procédures de demandes de subventions auprès des organismes financeurs potentiels pour la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 05 avril 2013